

Objet: TR: COVID19 - suspension audiences Tribunal civil

Expéditeur: "Hiltpold Veronique (PJ)" <veronique.hiltpold@justice.ge.ch>

Date: 15 mars 2020 à 18:55:11 UTC+1

Destinataire: Lionel HALPERIN <lhalperin@avocats.ch>

Objet: COVID19 - suspension audiences Tribunal civil

Monsieur le Bâtonnier,

La décision a été prise de suspendre l'activité judiciaire du Tribunal civil en ce qu'elle concerne les audiences dès demain, lundi 16 mars et ceci pour 2 jours consécutifs au moins, jusqu'à mercredi 18 mars.

Toutes les audiences sur ces deux journées seront donc annulées.

La sécurité sera instruite d'informer les personnes qui se présentent à l'entrée de l'annulation des audiences de lundi 16 mars et mardi 17 mars.

En effet, le maintien de l'activité judiciaire a été subordonné, par la Commission de gestion, à différentes conditions et modalités. L'une d'entre elle consiste à limiter l'accès du public aux locaux et de respecter la distance de sécurité. Or, ces mesures ne peuvent pas être respectées dans toutes les salles d'audience du Tribunal civil et elles ne le sont pas dans les salles d'attente si nous fonctionnons en pleine activité.

Ces deux jours sans audience donneront à la juridiction le temps de prendre dans l'intervalle les mesures organisationnelles nécessaires à la poursuite de l'activité dans des conditions conformes aux recommandations actuellement en vigueur.

Je reste bien entendu à votre entière disposition pour toutes informations que vous pourriez souhaiter.

Avec mes meilleurs messages,

Véronique HILTPOLD-PAYOT

Présidente du Tribunal Civil



Tribunal civil - Tribunal des baux et loyers

Rue de l'Athénée 6-8
Case Postale 3736 - 1211 Genève 3
Tél. : +41 22 327 66 30
www.ge.ch/justice